Conditions d'utilisation: Sauvegarde du poste de travail

> If you need a translation of these terms of use, use your web browser's integrated translation tool or a dedicated translation site. The French version of these terms of use is authoritative.

Version	Date	Commentaire
1.0	20.03.2018	Première version
1.1	04.04.2018	Mise à jour point "2. Ayants-droits", ouverture du service aux doctorants UNIL sans contrat et aux collaborateurs du SIB
1.2	10.04.2018	Mise à jour point "3. Validité" Mise à jour point "10. Prix"
1.3	20.06.2020	Mise à jour point "1. Description du service" => nom du logiciel Mise à jour point "7. Quota" => nouvelle politique de quota Ponctuation
2.0	02.05.2022	Mise à jour complète, suite au changement du logiciel utilisé (Comet Backup remplace Code42 CrashPlan)
2.1	12.05.2025	Mise à jour suite au changement de l'emplacement du stockage des sauvegardes (UNIL remplace wasabi.com pour les nouveaux users dès le 12 mai 2025, et courant mai-juin-juillet pour les users existants)

1. Description du service	• Le Centre informatique de l'UNIL (Ci) offre au personnel de l'UNIL un service de sauvegarde des données des ordinateurs personnels à usage professionnel. • L'outil utilisé par le Ci est le logiciel "Comet Backup" de la société Comet Backup (ci-après "logiciel de sauvegarde"). • Une licence Comet Backup permet de sauvegarder un ordinateur
2. Ayants-droits	Ont accès au service de sauvegarde des données du poste de travail : • les membres du personnel académique, administratif et technique sous contrat avec l'UNIL. • les doctorantes et doctorants de l'UNIL. • les membres de certaines institutions partenaires de l'UNIL (BCUL, FJME, FORS, ISDC, IUKB, SIB).
3. Validité	• L'accès au service est automatiquement bloqué le lendemain de la date de fin du contrat de travail ou de fin d'études de la personne inscrite au service.
4. Responsabilités	La personne inscrite au service • s'assure que le logiciel de sauvegarde effectue régulièrement la sauvegarde des données sélectionnées. • s'assure que ses données ne sont pas corrompues avant leur sauvegarde. • modifie la sélection des données à sauvegarder si nécessaire ou si souhaité. Le Ci • s'assure du maintien de la solution de sauvegarde et de la communication entourant le service.

5. Confidentialité	• Les données sont déposées sur l'infrastructure serveur du Ci et sont chiffrées avec une clé de chiffrement (clé de chiffrement A). • La clé de chiffrement A est elle-même chiffrée avec la clé de chiffrement E, stockée dans le profil personnel de la personne inscrite au service sur le serveur Comet Backup de l'UNIL. • La clé de chiffrement E est elle-même chiffrée avec la clé de chiffrement R, stockée par le logiciel de sauvegarde sur la machine de la personne inscrite au service. • L'infrastructure serveur est gérée par le Ci. • Le Ci ne peut pas accéder aux données du fait de leur chiffrement. • Les administrateurs du service CometBackup n'ont pas accès aux données des personnes inscrite au service. • Si nécessaire et sur demande de support de la part d'une personne inscrite au service, un accès temporaire aux données du requérant peut être donné à un administrateur du service CometBackup.
6. Fréquence des sauvegardes et rétention des données	• La sauvegarde des données se déclenche toutes les 3 heures. • La rétention des données sur les serveurs de sauvegarde est de 90 jours. • Une donnée supprimée par la personne inscrite au service peut être récupérée jusqu'à 90 jours après suppression, pour autant qu'elle ait été sauvegardée au moins une fois. • Un périphérique non connecté au service depuis plus de 5 mois est considéré comme obsolète et sa désactivation se fait automatiquement.
7. Quota	• Le volume maximal de données entreposées sur les serveurs de sauvegarde par la personne inscrite au service est fixé à 1500 Go. • La personne inscrite au service dépassant cette limite est notifiée par mail, qui contient une explication pour réduire le volume des données et une date butoir de mise en œuvre. • La personne inscrite au service ne respectant pas les consignes envoyées verra son accès au service de sauvegarde de données être bloqué, entraînant l'arrêt des sauvegardes de ses périphériques
8. Fiabilité	• La redondance des infrastructures physiques et logicielles du stockage des données est assurée par le Ci, selon ses standards.

9. Disponibilité	• Le Ci se réserve le droit d'interrompre le service pour des raisons de maintenance. • La sécurisation d'un périphérique est soumise à l'approbation du Ci et ce droit peut être révoqué si un abus est constaté. • La sécurisation des périphériques de type NAS (NAS Synology, point de partage sur les serveurs de fichiers de l'UNIL,...) est interdite. • Le Ci se réserve le droit en tout temps d'adapter les conditions d'accès, les dossiers protégés et les règles de protection (délai de rétention, nombre de versions, répertoires et dossiers sécurisés). • Les personnes inscrites au service du service seront averties si de tels changements devaient avoir lieu.
10. Prix	• Le service est offert au personnel sous contrat avec l'UNIL, et aux doctorantes et doctorants de l'UNIL. • Le service peut être payant pour les partenaires externes disposant d'un accord de service avec l'UNIL. Le prix peut être demandé via une demande à notre help desk.
11. Support	• Help desk et spécialistes (heures de bureau).

Créé 2022-05-02 13:02:54 UTC par MGi
Mis à jour 2025-11-04 12:37:41 UTC par MGi